



Les Échos de Bramefarine

n° 48 – décembre 2010 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin



L'Éditorial du maire

René Pois-Pompée et toute l'équipe municipale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année, fêtes qui débiteront dès le 17 décembre avec l'arrivée traditionnelle du Père Noël. ■

Le 17 décembre 2010 : SPECTACLE DE NOËL

17 heures : Saint-Maximinoises, Saint-Maximinois, venez nombreux ! Spectacle offert par la mairie : son et lumière dans le parc, avec l'arrivée du Père Noël sortant comme par magie de son mystérieux repère !

Le vin chaud vous sera offert avec la traditionnelle pogne...

L'après-midi :



15 h 30-16 h 30 : spectacle de Noël offert par l'école. Encore un merveilleux moment dont seuls nos enfants ont le secret !

16 h 30-17 h 30 : goûter offert aux enfants par l'association Vive l'école, suivi du tirage au sort de la tombola et de la remise des lots.

19 heures : l'association Vive l'école organise une soirée « Bœuf carottes ». ■

Beaucoup de neige à Saint-Maximin



De mémoire d'anciens, il y a bien longtemps que l'on n'avait pas vu autant de neige tomber en une seule fois. Chacun y est allé de sa mesure, et l'on retiendra qu'en moyenne, il en est tombé 46 cm. Une fois la surprise face à ce magnifique paysage de notre village recouvert de ce beau manteau neigeux

passée, chacun y est allé cette fois-ci de la pelle à neige. La rigueur a parfois du bon et a permis de constater de nombreux gestes de solidarité. Dans chaque hameau, et sans rien dire, tout naturellement, les habitants se sont mobilisés, aidant un ami, un voisin, un membre isolé de sa famille. Des jeunes, comme Léonie, Tom et Pierrick, se sont proposés pour dégager les entrées chez les personnes âgées. Et puis n'oublions pas que, comme toujours, cette neige a fait le bonheur des petits... et de pas mal de grands !

Nous saluons également Jean-Marc Bouchet et ses fils pour leur efficacité à dégager les routes, ne regardant ni les horaires ni le nombre de passages du chasse-neige, ainsi que les employés municipaux pour le travail qu'ils ont effectué... toujours à notre service. ■

Vœux du maire

René Pois-Pompée, maire de Saint-Maximin, et tout le conseil municipal, présenteront leurs vœux à la

population de la commune, le **vendredi 7 janvier 2011, à 18 h 30, à la salle polyvalente.** ■

L'espace info énergie de l'AGEDEN

Une information pratique, personnalisée et indépendante, sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables :



« L'AGEDEN – Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère », fait partie du réseau des Espaces Information Énergie (EIE).

Elle est soutenue par l'ADEME, la région Rhône-Alpes, et le conseil général de l'Isère pour fournir au grand public une

information objective et de proximité sur :

- la maîtrise des consommations d'énergie ;
- les énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique.

L'enjeu est de taille, puisque 50 % des consommations d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

Des spécialistes de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables au service du public.

Quel type de chauffage utiliser ? Comment réhabiliter son habitation pour consommer moins ? Comment choisir son isolation ? Comment choisir ses appareils électroménagers ?

La mission des Espaces Information Énergie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les conseillers de l'AGEDEN vous reçoivent, au téléphone ou sur rendez-vous, à leur permanence sur Grenoble, Bour-

goin-Jallieu ou près de chez vous à l'occasion de permanences décentralisées*, et répondent à vos questions sur :

- l'ouverture du marché de l'électricité ;
- les systèmes de chauffage, notamment ceux fonctionnant avec les énergies renouvelables ;
- la production d'électricité décentralisée (photovoltaïque, pico-hydraulique, ...) ;
- l'isolation thermique ;
- la réhabilitation du bâtiment ;
- les aides des collectivités et de l'État (subventions, crédit d'impôt) ;
- les transports ;
- les équipements de l'habitation ;
- des devis ;
- etc.

Informations pratiques / Contact

AGEDEN – Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère

Grenoble : Le Trident - Bâtiment A - 34, avenue de l'Europe

Bourgoin-Jallieu : Centre commercial Champfleuri

Tél. 04 76 23 53 50 – Fax : 04 76 23 53 51.

Mél : infoenergie@ageden.org

Site Internet : <http://www.ageden.org>.

* Viriville, Parc naturel régional du Vercors, Trièves, Villemoirieu, Morestel, Saint-Martin-d'Uriage, Crolles, Pontcharra, Jarrie, Vienne - sur rendez-vous au 04 76 23 53 50. ■

Les Bouchons d'Amour



Depuis plus d'un an déjà, les habitants de la commune aident l'association des Bouchons d'Amour (association nationale parrainée par Jean-Marie Bigard) et participent ainsi à cette immense collecte de solidarité, qui permet d'acheter du matériel (amélioration des conditions de vie, handi-

sport...) à des personnes handicapées et d'apporter ponctuellement de l'aide à des associations en difficulté.

Solidaire et écologique, l'association est à 100 % bénévole, elle n'a pas de budget de fonctionnement, tous les fonds étant redistribués intégralement. Les bouchons sont rachetés 180 € la tonne depuis le 1^{er} janvier 2010.

TOUS LES BOUCHONS sont acceptés (sauf ceux ayant contenu des produits dangereux ou toxiques) :

- les bouchons alimentaires : eau (tout type de bouteilles), lait (nature ou aromatisé), soda, sirops, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche, crème Chantilly... ;
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissant, aérosols divers, mais pas de javel... ;
- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, gel douche, produits de soin divers... ;
- les couvercles en plastique : chocolat, café en poudre, moutarde... ;
- les bouchons en liège : uniquement en Savoie et Haute-Savoie.

Ce fauteuil est un exemple de l'utilisation de matériaux recyclés. Le fauteuil est fait de bouchons de bouteille en plastiques recyclés qui ont été broyés en petits morceaux (70 % du produit fini) et mélangés avec du polyéthylène neutre (30 %).



« Qui est Paul » a choisi d'éditer ce fauteuil pour apporter sa participation à l'association (bouchons collectés aux entrées du centre commercial Chamnord) Les Bouchons d'Amour. www.who-is-paul.com.

Quelques actions réalisées en 2010, grâce à votre aide :

À Yenne, l'association a participé à l'achat d'un fauteuil roulant manuel Kuschall modèle champion 75 pour la somme de 2 583 €.

Le 8 juillet 2010, une remise de chèque de 1 000 € a été effectuée au président départemental du comité handisport Savoie sur le site des Mottets, à Viviers-du-Lac. Ce financement a permis d'équiper le véhicule de transport d'un dispositif dénommé « planchette Hercule », qui permet l'accès en totale autonomie des personnes en fauteuil.

À Saint-Maximin, en moins d'un an, ce sont déjà plus de sept grands sacs de cent dix litres qui ont été collectés.

Point de collecte : salle polyvalente de Saint-Maximin
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h 30, et de 16 h 30 à 18 h 30.

Renseignements complémentaires :

Site de la Savoie : <http://bouchonsdamour73.free.fr>.

Site national : <http://www.bouchonsdamour.com/bouchons.htm>. ■

Les pompiers de Saint-Maximin : « Un état d'esprit avant tout ! »

Léon Vachez-Seytoux... « Le » Léon !... il parle, avec passion, de son époque aux pompiers de Saint-Maximin... durant les années 1970 à 1995 ... lorsqu'il en était le chef de corps.

L'important, se plaît-il à dire, « c'était l'état d'esprit des pompiers : civisme, dévouement, bon sens et esprit de débrouille »... Le recrutement... « Ce n'était pas comme maintenant, avec une formation intensive, des concours, etc. » Et de sortir un cahier d'écolier, dans lequel étaient renseignées toutes les recrues : nom, prénom, adresse... et même situation militaire. Il suffisait de se porter volontaire, d'avoir le « profil » pompier, c'est-à-dire cet état d'esprit essentiel pour le bon fonctionnement de l'équipe – le « moteur » de l'équipe – et d'être accepté, en fonction du nombre maximum de places, soit une quinzaine, environ.

« À l'époque, nous n'avions pas de budget, nous dit Léon, chacun avait juste un casque et un blouson...même pas encore de veste en cuir ! C'est la vogue qui nous a permis de récolter un peu d'argent pour acquérir du matériel pour les pompiers. »

Il nous raconte, ensuite, la manière de faire rentrer de l'argent dans les caisses pour financer le matériel : « La première année où nous avons décidé de vendre des calendriers pour financer un peu de matériel, je ne savais pas comment les habitants de Saint-Maximin allaient accepter cette démarche ; du coup, j'ai fait moi-même le porte-à-porte. Mais ce fut très bien accepté et les pompiers ont pu mieux s'équiper. »

« On faisait avec les moyens du bord, mais nous intervenions toujours quand il le fallait. Chacun faisait du mieux qu'il pouvait, et nous répondions aux demandes. »



Et René Pois-Pompée, aujourd'hui maire de Saint-Maximin, qui a pris la suite de Léon comme chef de corps des pompiers de Saint-Maximin, confirme : « Jusque dans les années 2000, les pompiers ne percevaient même pas d'indemnité d'intervention !... sauf lorsqu'ils étaient appelés en dehors de la commune ; mais, alors, les indemnités servaient encore à acheter du matériel. »

Léon nous parle ensuite des interventions : « Nos interventions : c'étaient surtout des feux de cheminées, de broussailles et des nids de guêpes. Quand il y avait des blessés, nous faisons appel au centre de secours de Pontcharra. »

Et Léon de poursuivre : « Nous avons eu quelques interventions mémorables. Ainsi, le 22 décembre 1991, notamment, avec des torrents d'eau de pluie qui dévalaient la montagne : après une période de gel, puis de neige, le sol était devenu imperméable ; les eaux de pluies glissaient et elles étaient particulièrement abondantes, cette année-là. Tous les ruisseaux étaient devenus des torrents, ravinant tout sur leur passage, creusant des tranchées de plus de deux mètres de haut ! Tout le monde s'y mit, mais les pelleuses patinaient sur la glace... On dut faire venir des engins à chenilles pour nous aider. On eut aussi d'autres interventions épiques : une voiture sur le toit dans un fossé, sans blessés heureusement, et, après avoir sécurisé le véhicule et sorti les passagers, on s'est rendu compte qu'un tronc d'arbre avait transpercé la voiture, sans toucher personne. »...et Léon d'ajouter : « Ce qui nous animait, c'était toujours cette camaraderie, ce sens du dévouement et cette envie d'aider les autres ! »

Aujourd'hui, il n'y a plus de pompiers à Saint-Maximin, mais cet état d'esprit persiste encore chez les anciens, notamment dans l'association Vivre à Saint-Maximin. ■

Distribution du colis des anciens

Comme chaque année, les membres du conseil municipal vont distribuer les « colis de Noël » à nos anciens. Cette année, ce sera le jeudi 23 décembre. Les conseillers municipaux rendront visite aux personnes de la commune âgées de plus de soixante-dix ans, pour leur remettre le traditionnel panier garni, qui sera, c'est certain, très apprécié au moment des fêtes de fin d'année. ■

Rappel : inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est possible en mairie jusqu'au vendredi 31 décembre, à 18 heures. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. ■

Ramassage des ordures ménagères : le vendredi

À compter du 1^{er} janvier prochain, le ramassage des ordures ménagères s'effectuera, désormais, **uniquement le vendredi**.

C'est sur décision du SIBRECSA, et dans un souci d'économie et de rationalisation budgétaire, que le ramassage sera donc limité à une seule fois par semaine. C'est aussi une autre façon d'inciter les habitants à trier, encore plus, les papiers, emballages plastiques et verre et profiter ainsi au maximum des conteneurs mis à disposition en bas de la montée de Saint-Maximin.

À ce propos, il est rappelé que les ordures ménagères ne doivent, en aucun cas, être déposées à côté ou dans ces points d'apport volontaire (même le week-end). Tout contrevenant encourt des sanctions prévues par la loi. ■



Vidéo-reportages

La commission Patrimoine lance un appel à tous les jeunes de quatorze à dix-huit ans de la commune intéressés par la vidéo et le journalisme pour réaliser des reportages sur la vie et l'histoire de notre commune.

Contact : Patrick Ceria, tél. 04 76 08 86 97. ■

Point sur les travaux du Crêt



Débutés le 30 août dernier, les travaux d'assainissement et d'enfouissement du réseau électrique sont presque terminés. Dès que les raccordements électriques sur le réseau souterrain seront réalisés, les lignes aériennes seront

déposées, progressivement, comme dans tous les hameaux. L'environnement visuel de notre commune en sera ainsi petit à petit amélioré.

Désormais, les hameaux du Crêt et des Ripellets sont alimentés en eau potable par une grosse conduite (diamètre de 125 mm), ce qui permet d'être aux normes concernant la défense incendie.

Les travaux d'assainissement sont, eux, terminés. Les riverains seront, par ailleurs, informés des modalités et délais pour leur raccordement au nouveau réseau.

La commune remercie les riverains pour leur coopération, tout au long du chantier, ainsi que l'entreprise pour la qualité du travail réalisé. ■

Diplômés du 11 Novembre



Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, a souhaité que soit remis le diplôme d'honneur, en reconnaissance de la Nation, à

l'ensemble des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, en possession de leur carte.

C'est à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre, que le médecin-général Jacques Viret a remis ce diplôme à Guy de Masson et Marcel Mollard.

Monsieur le maire tient également à associer à cette reconnaissance tous les autres anciens combattants de la commune qui n'ont jamais demandé leur carte. ■

Achat d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière

Comme vous le savez, notre cimetière arrive à saturation. Le conseil municipal a donc confirmé l'option qui avait déjà été prise au plan d'occupation des sols (POS), en 2001, visant à acquérir des terrains réservés, au sud de l'actuel cimetière, pour procéder à son extension.

L'achat de ce terrain, d'ici la fin 2010, permettra de disposer d'une surface d'environ 3 000 m² qui sera utilisée pour l'extension du cimetière et pour la réalisation d'un parking, indispensable à l'occasion des enterrements. Toutefois, la partie « cimetière », proprement dite, sera aménagée progressivement, en fonction des besoins. En attendant, les surfaces non utilisées continueront d'être exploitées, temporairement, en terrains agricoles. ■

Taille des haies et branches en bordure de la voirie publique

Il est rappelé aux habitants qui ont des haies en bordure de voiries qu'ils doivent impérativement les tailler.

Les branches et haies, en bordure des routes, doivent être suffisamment élaguées, pour éviter que, sous le poids de la neige, elles n'empiètent sur la chaussée, au risque de gêner le passage de camions (en particulier, les engins de déneigement), de provoquer des dégâts matériels (gyrophares, rétroviseurs...) ou même des blessures aux personnes.

La commune étudie, actuellement, à l'encontre des propriétaires récalcitrants, la possibilité de faire réaliser « d'office » ces travaux et de leur en répercuter le coût. ■

Bilan du Téléthon 2010

Malgré une fréquentation plus faible, l'animation proposée par la commune et les associations le samedi 4 décembre dernier a permis de récolter la somme de 989,50 € (dont 34,00 € de don). Au total, sur Pontcharra et Saint-Maximin c'est 11 800,80 € qui seront remis à l'Association française contre les myopathies (AFM). Merci encore pour votre générosité ! ■

Le Carnet

Naissances : 10 mai, Tierno Camara & Dan Morand ; 17 juillet, Anaïs Jacquin ; 31 juillet, Inès Mugnier ; 7 août, Hoël Excoffon ; 27 octobre, Enzo Aguetaz ; 30 octobre, Cyrian Quenard ; 31 octobre, Aline Laheurte.

Décès : 28 juin, Charles Pelloux ; 27 juillet, Maurice Buissard ; 5 octobre, Marie Madeleine Floret. ■